



Médiateur en santé

CDI 36h15 / semaine

Le Pôle de Santé Interprofessionnel Participatif et Universitaire de Saint Martin d'Hères (PSIP-SMH) est une Maison de Santé Pluriprofessionnelle dont l'objectif principal est de favoriser la coordination entre les professionnels du PSIP, de porter des projets de prévention et d'organisation des soins dans le but de réduire les inégalités sociales de santé sur Saint Martin d'Hères.

Les rôles du médiateur

Le médiateur a pour mission d'améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des patients du PSIP-SMH par une approche de médiation en santé.

Il participe à la mise en œuvre sur le terrain de la politique de lutte contre les inégalités d'accès à la santé, des actions de prévention et de promotion de la santé sous l'autorité du coordinateur général.

Activités

Le médiateur déploie son activité lors d'accueils individuels de patients, et en participant à des réunions de coordination sur demande des professionnels et à des actions collectives. Pour chaque partie de son activité, le médiateur réalise les bilans d'évaluation et participe à l'évaluation de l'activité du PSIP.

Accueil individuel : Permanences d'accès aux droits et aux soins

Le médiateur accueille, informe, écoute, oriente, accompagne parfois physiquement pour les moins autonomes, les personnes en difficulté vers les structures et professionnels sanitaires et médico-sociaux-éducatifs

Il ouvre les droits (CMU, CMU C, ACS, ...) et aide à la prise d'une mutuelle. Il motive les personnes à se soigner, à évaluer leurs problématiques. Il effectue une médiation avec les professionnels lorsque nécessaire. Il aide les personnes à s'autonomiser dans leur démarche de santé. Il effectue un suivi de leurs démarches en s'assurant de l'effectivité de celles-ci

Actions collectives : prévention et promotion de la santé

Le médiateur participe au recensement des besoins et préoccupations en santé de la population, et à des enquêtes et diagnostics locaux en lien avec les collectivités locales.

Il participe à l'organisation d'actions collectives de prévention et d'éducation pour la santé, et mobilise le public en amont.

Le médiateur a également pour mission de participer à des actions de sensibilisation en direction des professionnels, sur les problématiques spécifiques de santé liées à la précarité et sur la thématique de l'accès aux droits et aux soins.

Partenariats locaux

Le médiateur favorise le lien entre les acteurs des champs médico-sociaux et de l'insertion, il crée des passerelles entre les institutions elles-mêmes et entre les professionnels et usagers.

Le médiateur intervient en amont et en aval du travail social sans se substituer au travail des assistantes sociales mais en restant complémentaire.

Il participe aux instances partenariales mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville, et dans le cadre de partenariats entre le PSIP et des structures partenaires, telles que les maisons de quartier de SMH (non exhaustif).

Qualification

Savoirs/compétences techniques	Savoir- faire	Compétences relationnelles et sociales
Connaît les différentes réglementations et les différents dispositifs d'accès aux droits et aux soins ainsi que l'organisation du système de santé	Sait travailler seul en autonomie et organiser son travail	Sait écouter et faire preuve d'empathie
Connaît l'approche multiculturelle des populations	Savoir rendre compte au coordinateur	Entre facilement en relation
Connaît l'approche multiculturelle des populations	S'adapte au public et aux demandes avec discernement	Est en capacité d'accompagner des publics vulnérables (précarité, psychiatrie, migrants, ...)
Connaît les problématiques de santé liées à la précarité	A le sens des responsabilités	Fait preuve de tolérance, d'ouverture d'esprit, ne juge pas
Connaît le tissu d'acteurs locaux en éducation pour la santé et le secteur associatif intervenant auprès du public usager du service (précarité, psychiatrie, ...)	Respecte la confidentialité et les règles déontologiques	Prend de la distance par rapport aux problématiques rencontrées
Connaît certaines techniques de communication et d'animations en éducation pour la santé	Fait preuve de discrétion notamment vis-à-vis des partenaires	Connaît certaines techniques de gestion du stress
Connaît les techniques de gestion des conflits	Sait représenter la mission de médiation santé	Sait gérer des relations avec des institutions multiples
Maîtrise l'outil informatique et bureautique		Sait gérer les conflits et fait preuve de diplomatie

Position hiérarchique

Le médiateur est accompagné par le coordinateur général pour le suivi et la planification de son activité et par un médecin généraliste pour le suivi des dossiers.

Le médiateur assure les missions qui lui sont confiées par la cogérance et le coordinateur général, en accord avec les orientations et décisions prises par l'assemblée générale de la structure.

Elle travaille en étroite collaboration avec le coordinateur général et se réfère à lui pour toute prise de décision qui n'aurait pas été préalablement validée par la cogérance.